

## COMPLEMENT AU CHAPITRE 2 DE LA DEUXIEME PARTIE DU DOCUMENT

### "DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE GENEVOISE"

#### Les revenus distribués par l'économie genevoise

##### 1. Introduction

Depuis quelques années le service cantonal de statistique élabore une statistique sur les revenus. Quelques résultats de cette statistique sont présentés dans ce chapitre afin de compléter les informations quantitatives sur la population active et les emplois par branche économique.

Pour plusieurs raisons, la statistique sur les revenus est de portée limitée. Dans le domaine économique en particulier, le développement effectif et potentiel de l'appareil statistique est extrêmement faible en Suisse à cause de l'absence de bases légales permettant de recueillir des informations quantitatives significatives auprès des agents économiques. A cette explication de portée générale, s'ajoute pour les données sur les revenus le fait qu'elles sont actuellement partielles car elles résultent d'un vaste programme de recherche qui est encore en cours de réalisation. Finalement, l'utilisation des données sur les revenus est soumise à une procédure de contrôles et d'autorisations assez stricts qui restreint les possibilités de publication.

Deux ensembles d'informations sur les revenus distribués par branche économique sont présentés dans ce document. Le premier porte sur les masses salariales en 1964 et 1970, le second sur les revenus d'activité ou la rémunération du facteur travail en 1970.

##### 2. Relation entre revenus distribués et production

Les masses salariales et les revenus d'activité peuvent être envisagés de deux points de vue. Dans la perspective de la production, ils représentent une part importante de la valeur de la production globale

ou de la valeur ajoutée des différentes branches; dans la perspective de l'affectation des revenus, ils constituent les revenus primaires les plus importants qui rémunèrent les services productifs du facteur travail.

Les masses salariales distribuées par branche correspondent à la rémunération directe du travail salarié. Elles sont établies dans l'optique du produit intérieur brut : elles regroupent les salaires et traitements versés en contrepartie de l'activité économique localisée à Genève; les masses salariales prises en considération sont donc distribuées par des agents économiques localisés à l'intérieur des frontières cantonales. En raison de l'importance du secteur des organisations internationales gouvernementales à Genève, la délimitation du territoire économique du canton est élargie par rapport aux principes de la comptabilité sociale : les organisations internationales gouvernementales sont considérées comme des unités résidentes et non pas comme des enclaves extra-territoriales; en revanche, les consulats et les délégations permanentes auprès des organisations internationales restent exclus du territoire économique cantonal car ils sont considérés comme des enclaves des territoires des pays qu'ils représentent.

Si les masses salariales selon les branches d'activité donnent des indications sur la formation et la structure de la production de l'économie cantonale, elles ne portent que sur la contribution en valeur du travail salarié. Les autres éléments constitutifs de la valeur de la production au coût des facteurs ne sont pas pris en compte; il s'agit de l'excédent brut d'exploitation qui est formé des revenus de la propriété et de l'entreprise et de la consommation de capital fixe. On peut estimer que la masse salariale totale représente 55 - 58 % de la valeur de la production globale du canton. Cependant, en raison de différences structurelles, la fraction de la valeur produite constituée par cet agrégat varie fortement selon les branches d'activité. En effet, les contributions respectives à la production du travail salarié et du travail indépendant ne sont pas semblables dans les différentes branches économiques. De plus, l'intensité du capital ou l'importance des capitaux engagés dans la production est une caractéristique spécifique de chaque branche économique. Par

exemple, l'importance des capitaux engagés dans la production est particulièrement forte pour l'industrie chimique, pour la fourniture d'électricité, de gaz, d'eau et l'assainissement, pour les transports et communications ou encore pour les banques et assurances.

Les revenus d'activité par branche donnent également des indications partielles sur la production globale du canton selon les diverses branches d'activité. Les données publiées portent sur la contribution globale en valeur du facteur travail à la production. Les contributions des autres facteurs de production, mesurées par les revenus de la propriété et de l'entreprise, ne sont pas prises en considération. Globalement, les revenus d'activité représentent environ les 2/3 de la valeur de la production intérieure du canton. Les revenus d'activité, qui sont formés des rémunérations du travail salarié et du travail indépendant, constituent une fraction variable selon les branches d'activité de la valeur de la production en raison des différences de l'intensité du capital pour les diverses activités. De ce fait, la rémunération du capital représente une part très variable de la valeur de la production de chaque branche économique.

Les données sur les masses salariales et les revenus d'activité doivent, en conséquence, être interprétées avec prudence dans le sens d'indicateurs de la structure de la production genevoise ou d'instruments d'analyse de la valeur ajoutée globale selon ses constituants. Il peut être préférable de n'interpréter ces données que comme des flux de revenu rémunérant directement le facteur travail.

### 3. Revenus distribués par branche économique

Les masses salariales et les revenus d'activité représentent les rémunérations brutes du facteur travail distribuées par les unités économiques implantées dans le canton. Ces données reflètent donc la contribution des différentes branches économiques au revenu primaire du travail.

Les résultats publiés proviennent de sondages et d'estimations. Leur validité peut cependant être jugée comme satisfaisante. Les estimations des masses salariales sont plus précises que celles des revenus d'activité.

Le tableau figurant sur les deux pages suivantes présente les principales données disponibles actuellement. Il est accompagné de quelques remarques de caractère technique qui en précisent l'interprétation.

#### 4. Commentaires

Les branches économiques qui se rattachent entièrement ou principalement à la base économique <sup>1)</sup> du canton distribuent 40,7 % des revenus d'activité en 1970. La branche la plus importante de cet ensemble est formée des organisations internationales gouvernementales qui versent 9,6 % des revenus d'activité provenant du canton. La contribution des banques et assurances, dont une partie de l'activité a une fonction locale, se monte à 8,6 %; la part des établissements bancaires et financiers au revenu primaire total du travail est de 7,1 %. L'industrie mécanique verse 7,2 % des revenus d'activité de l'ensemble du canton, ce qui représente plus du tiers de la contribution des branches à caractère industriel. Le commerce de gros, qui regroupe également des entreprises ayant une fonction locale, distribue 6,7 % des revenus du travail dont une part importante provient de l'activité des sièges administratifs et commerciaux d'entreprises multinationales établies à Genève. Les autres branches qui se rattachent à la base économique du canton sont moins importantes en fonction de la variable analysée. Il s'agit de l'hôtellerie, de la chimie, de l'industrie horlogère, de la bijouterie et de l'industrie du tabac.

Plus du quart (28,8 %) des revenus d'activité d'origine genevoise, soit 71 % des revenus distribués par les branches appartenant principalement à la base économique du canton, provient de branches qui sont en lien direct avec le développement des activités internationales. Ces branches sont les organisations internationales, les banques et assurances, le commerce de gros et l'hôtellerie.

---

1) Ensemble des branches d'activité dans lesquelles une région est spécialisée et dont la production est, en conséquence, essentiellement destinée à des marchés extérieurs à la région prise en considération. Directement par des achats de biens et services à des branches complémentaires et indirectement par les revenus qu'elle distribue, la base économique entraîne le développement de branches à fonction locale.

La notion de base économique est définie plus longuement au chapitre 3, "Interaction des branches économiques!"

## REVENUS DISTRIBUES PAR BRANCHE ECONOMIQUE

BRANCHES ECONOMIQUES	MASSES SALARIALES					REVENUS D'ACTIVITE	
	1964		1970		Augmen- tation	1970	
	Milliers de Frs	%	Milliers de Frs	%		%	Milliers de Frs
<u>AGRICULTURE</u>	<u>7 535</u>	<u>0,4</u>	<u>8 360</u>	<u>0,2</u>	<u>11,0</u>	<u>29 863</u>	<u>0,7</u>
Agriculture	2 816	0,2	3 415	0,1	21,3	19 036	0,5
Horticulture	4 719	0,2	4 945	0,1	4,8	10 827	0,2
<u>INDUSTRIE ET METIERS</u>	<u>433 189</u>	<u>21,9</u>	<u>782 809</u>	<u>21,5</u>	-	<u>874 588</u>	<u>21,3</u>
Industrie alimentaire 1)	23 858	1,2	23 922	0,7	-	23 922	0,6
Industrie du tabac	11 185	0,6	16 230	0,4	45,1	16 230	0,4
Industrie textile et de l'habillement	19 666	1,0	24 269	0,7	23,4	30 388	0,7
Industrie du bois	18 261	0,9	29 788	0,8	63,1	43 407	1,1
Arts graphiques	31 063	1,6	74 832	2,1	140,9	85 361	2,1
Industrie chimique	29 934	1,5	66 849	1,8	123,3	71 818	1,7
Terre et pierre	7 502	0,4	13 836	0,4	84,4	16 332	0,4
Industrie métallurgique 1)	30 567	1,5	135 941	3,7	-	164 186	4,0
Industrie mécanique	179 925	9,1	278 291	7,6	54,7	296 305	7,2
Industrie horlogère	] 71 363	3,6	81 927	2,3	] 42,5	85 681	2,1
Bijouterie			19 759	0,5		20 778	0,5
Autres industries 2)	9 865	0,5	17 163	0,5	74,0	20 180	0,5
<u>CONSTRUCTION, GENIE-CIVIL 3)</u>	<u>167 733</u>	<u>8,5</u>	<u>291 539</u>	<u>8,0</u>	<u>73,8</u>	<u>348 557</u>	<u>8,5</u>
<u>FOURNITURE D'ELECTRICITE, DE GAZ ET D'EAU;</u>	<u>21 878</u>	<u>1,1</u>	<u>32 443</u>	<u>0,9</u>	<u>48,3</u>	<u>32 443</u>	<u>0,8</u>
<u>ASSAINISSEMENT</u>							
<u>COMMERCE</u>	<u>258 193</u>	<u>13,1</u>	<u>524 636</u>	<u>14,4</u>	<u>103,2</u>	<u>615 178</u>	<u>15,0</u>
Commerce de gros	98 087	5,0	258 743	7,1	163,8	274 244	6,7
Commerce de détail 3)	160 107	8,1	265 894	7,3	66,1	340 934	8,3
<u>BANQUES, ASSURANCES</u>	<u>137 584</u>	<u>7,0</u>	<u>343 398</u>	<u>9,5</u>	<u>149,6</u>	<u>354 084</u>	<u>8,6</u>
Banques	109 505	5,6	286 786	7,9	161,9	291 493	7,1
Assurances	28 079	1,4	56 612	1,6	101,6	62 591	1,5
<u>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</u>	<u>113 619</u>	<u>5,8</u>	<u>199 255</u>	<u>5,5</u>	<u>75,4</u>	<u>213 132</u>	<u>5,2</u>
Transports	72 228	3,7	147 186	4,1	103,8	161 063	3,9
PTT	41 391	2,1	52 069	1,4	25,8	52 069	1,3
<u>ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</u>	<u>103 850</u>	<u>5,3</u>	<u>197 042</u>	<u>5,4</u>	<u>89,7</u>	<u>197 264</u>	<u>4,8</u>
<u>ORGANISATIONS INTERNATIONALES</u>	<u>176 471</u>	<u>8,9</u>	<u>395 281</u>	<u>10,9</u>	<u>124,0</u>	<u>395 281</u>	<u>9,6</u>

## REVENUS DISTRIBUES PAR BRANCHE ECONOMIQUE

(suite)

BRANCHES ECONOMIQUES	MASSES SALARIALES					REVENUS D'ACTIVITE	
	1964		1970		Augmen- tation	1970	
	Milliers de Frs	%	Milliers de Frs	%		%	Milliers de Frs
<u>HOTELLERIE</u>	69 054	3,5	125 441	3,5	81,7	159 287	3,9
<u>AUTRES SERVICES</u>	368 683	18,7	612 284	16,8	66,1	736 390	18,0
Représentation d'intérêts 1)	173 639	8,8	200 188	5,5	-	240 359	5,9
Hygiène, soins personnels	58 187	2,9	125 469	3,4	115,6	192 302	4,7
Enseignement	58 727	3,0	133 720	3,7	131,5	137 002	3,3
Musées, bibliothèques	12 428	0,6					
Laboratoires, aménagement			31 016	0,8		31 899	0,8
Oeuvres sociales, cultes	11 583	0,6	26 787	0,7	131,3	27 216	0,7
Beaux-arts, divertissements, sports	15 114	0,8	29 616	0,8	96,0	33 777	0,8
Service de maison	25 561	1,3	38 437	1,1	50,4	38 623	1,0
Nettoyage 1)	13 445	0,7	17 554	0,5	-	25 462	0,6
Autres services 1)			9 497	0,3	-	9 751	0,2
<u>BRANCHE INCONNUE</u>	115 536	5,8	124 846	3,4	-	147 875	3,6
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 973 324	100,0	3 637 334	100,0	84,3	4 103 942	100,0

Notes :

- 1) La comparaison des chiffres de 1964 et 1970 est impossible en raison d'un changement de définition de la branche économique.
- 2) Y compris les industries extractives.
- 3) Les chiffres sont partiellement comparables car la définition de la branche économique est plus large en 1964 qu'en 1970.

Remarques :

- A. En 1970, les branches économiques sont définies en fonction d'une adaptation de la nomenclature fédérale en vigueur depuis le recensement fédéral des entreprises de 1965. La nomenclature utilisée en 1964 est plus ancienne. De ce fait, certaines branches d'activité ne sont pas comparables.
- B. L'affectation des revenus à une branche économique est déterminée selon l'activité principale de l'entreprise qui les verse. Le classement par branche est donc basé sur des entités juridiques, les entreprises, et non pas sur des unités fonctionnelles définies notamment par l'homogénéité de leur production, les établissements. De ce fait, des interprétations en termes de secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont contestables. Par exemple, des entreprises dont l'activité principale est de type tertiaire peuvent regrouper certains établissements de type industriel ou des entreprises classées dans des branches à caractère industriel peuvent développer de nombreuses activités de type tertiaire. En outre, certaines activités à caractère industriel requièrent des emplois de type tertiaire et inversement.
- C. Lorsque des actifs ont travaillé dans plusieurs entreprises appartenant à des branches différentes, leur revenu d'activité principal est affecté à une branche économique alors que leurs autres revenus d'activité sont regroupés avec les autres montants de la "branche inconnue".
- D. Les revenus d'activité se rapportant à des personnes actives dans le canton mais résidant dans le canton de Vaud ne sont pas pris en compte. Ces montants sont estimés à moins de 2 % des chiffres totaux publiés.
- E. Certaines contributions sociales peu importantes à charge de l'employeur ne sont pas prises en compte.

Les activités industrielles rattachées à titre principal à la base économique contribuent pour 11,9 % à la rémunération du facteur travail utilisé dans le canton, ce qui représente 29 % des revenus provenant de la base économique et 56 % de ceux versés par des branches de caractère industriel. L'industrie mécanique est de loin la composante industrielle la plus importante de la base économique du canton.

Les cinq principales branches économiques dont la fonction locale est dominante sont, par ordre d'importance selon les revenus d'activité distribués, la construction et le génie-civil, le commerce de détail, la représentation d'intérêts, les administrations publiques et l'hygiène. Ces branches versent près du tiers (32,2 %) des revenus d'activité provenant du canton. La contribution à la rémunération du facteur travail des autres branches à caractère essentiellement local <sup>1)</sup> est faible, elle atteint 3,9 % du total général.

Un certain nombre de branches économiques ne peuvent être rattachées ni à la base économique ni aux activités essentiellement locales car leur production et leurs prestations n'appartiennent principalement ni à l'un ni à l'autre de ces ensembles. Certaines de ces branches distribuent une fraction non négligeable du total des revenus d'activité; ainsi la métallurgie (4,0 %), les transports (3,9 %), les arts graphiques (2,1 %) ou encore la branche de l'enseignement, des musées et bibliothèques (3,3 %).

Les masses salariales provenant des activités constituant la base économique représentent 43,6 % de l'ensemble des revenus salariaux originaires du canton. La contribution relative du travail salarié à la production est donc plus élevée dans les branches de la base économique que dans le reste de l'économie cantonale. Cette caractéristique se retrouve au niveau de chacune des branches de la base économique. La répartition de la masse salariale et celle des revenus d'activité distribués par la base économique entre les branches liées au développement des activités internationales et celles de caractère

---

1) Il s'agit des oeuvres sociales et cultes, des beaux-arts, divertissements et sports, du service de maison, du nettoyage et de la fourniture d'électricité, d'eau, de gaz ainsi que de l'assainissement.

industriel sont identiques.

La part de la masse salariale de l'ensemble du canton versée par les cinq principales branches de caractère essentiellement local est de 29,6 % alors que la fraction du revenu d'activité total distribué par ces branches est de 32,2 %. En effet, la contribution du travail indépendant à la production déterminée par le marché local reste importante. Les flux des revenus salariaux distribués par le secteur du bâtiment (8,0 % du total) et le commerce de détail (7,3 %) sont parmi les plus élevés des différentes branches de l'économie genevoise.

L'évolution des masses salariales par branche entre 1964 et 1970 fournit des indications intéressantes sur les tendances du développement de l'économie cantonale. Les données disponibles ne permettent cependant pas d'enregistrer les effets de la mécanisation et de la rationalisation sur la production des différentes branches.

L'accroissement global de la masse salariale provenant de la base économique (+ 105,0 %) dépasse fortement l'augmentation constatée pour l'ensemble des branches d'activité (+ 84,3 %). En effet, les progressions les plus élevées se rapportent, pour la plupart, à des branches de la base économique et plus particulièrement aux activités dont le développement est lié au rôle international de Genève (accroissement moyen : 133,3 %). Les revenus salariaux provenant du commerce de gros ont augmenté de 163,8 %, ceux versés par les banques de 161,9 %, ceux distribués par les organisations internationales de 124,0 %. La progression des masses salariales des branches de type industriel qui appartiennent à la base économique est beaucoup moins forte (accroissement moyen : 58,4 %). L'accroissement enregistré par l'industrie chimique (123,3 %) est cependant très élevé. Dans l'industrie ce taux d'augmentation n'est dépassé que par celui des arts graphiques (140,9 %).

Entre 1964 et 1970, les flux de revenus distribués par les branches de la base économique se sont accrus plus rapidement que ceux versés par les autres secteurs d'activité. La spécialisation de l'économie genevoise s'est donc renforcée et l'importance des activités liées

au rôle international de Genève s'est accentuée. Cette évolution, qui s'appuie sur des avantages comparatifs, porte-t-elle préjudice aux autres branches d'activités ? ou soutient-elle leur développement plus lent ? Il est difficile de trancher. Mais il est évident que le développement des activités économiques n'est jamais homothétique et que, dans un processus dynamique, les équilibres sont toujours instables.